Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 035-213500416-20260225-DCM20260224_3-DE

Commune de BRIE
22 rue de Bretagne
35150 BRIE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-six, **le 24 février à 18h30,** le Conseil Municipal, proclamé élu à la suite des élections municipales du 25/05/2020, régulièrement convoqué le 12 février 2026 par Monsieur Bruno PELLETIER, Maire, s'est réuni à la Mairie, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

Présents : Bruno PELLETIER, Michelle RIET, Patrick ROBERT, Christine GANTELET, Philippe DENIS, Gérard RIGAUDEAU, Maryline BRULÉ, Yoann ROBIEU, Dominique BRISARD, Damien DERSOIR, Michèle BORDELET, Aline PERRIN, Coralie JAEG

Excusée : Océane LEGAY donne pouvoir à Michelle RIET

Absent : Mélanie VINEZ

Secrétaire de séance : Michèle BORDELET

Le compte-rendu du Conseil municipal du 26 janvier 2026 est validé à l'unanimité.

3.Budget Primitif 2026 – Budget Annexe Lotissement du LOMET

Monsieur Patrick ROBERT, Adjoint aux finances, présente le Budget Annexe Lotissement du Lomet pour l'année 2026.

Les résultats 2025 du Budget lotissement du Lomet sont les suivants :

• Déficit de fonctionnement cumulé : **-1 990,43 €**.
• Excédent d'investissement cumulé : **487 061,91 €**.

Le Code général des collectivités territoriales (articles R. 1612-54 du CGCT) prévoit la possibilité d'une reprise anticipée des résultats, en l'absence de vote du compte financier unique. Cette reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par le maire et attestée par le comptable, en date du 16 février 2026.

➢ **Décisions :**

Après avoir entendu les propositions de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (14 votes pour,0 vote contre,0 abstention) :

- **VOTE favorablement les propositions de reprises anticipées présentées ci-dessus ;**
- **VOTE le Budget Annexe Lotissement du LOMET qui s'équilibre comme suit :**
  - ✓ **1 391 528,84 € en dépenses et en recettes d'exploitation**
  - ✓ **900 000 € en dépenses et en recettes d'investissement**

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Bruno PELLETIER

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- la transmission en Préfecture le :
- la réception en Préfecture le :
- la publication le :
Le Maire, Bruno PELLETIER





DCM20260224-3